



## DECISION

**Objet : Signature du marché N°2022-07 relatif à des travaux de génie civil avec fourniture et pose de ponts-basculés sur le site de l'Eco pôle**

Le Président du Sitom Sud Gard,

VU les articles L.2122-22, L2122-23 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 29 octobre 2020 donnant délégation à Monsieur le Président, pendant la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée en vigueur ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit le pourcentage d'augmentation, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le dossier de consultation des entreprises publié le 27 juillet 2022 sur le Midi Libre et le site du Sitom Sud Gard, lançant la concurrence ;

VU l'analyse des offres réalisée par le bureau d'études CAP INGE ;

CONSIDERANT que l'offre du groupement LAUTIER MOUSSAC – ARPEGE MASTER K – COFEX MEDITERRANÉE est conforme au cahier des charges

### DECIDE

**Article 1** : De confier les travaux à l'entreprise mandataire LAUTIER MOUSSAC ETS. BRAJA VESIGNE sis - N°5 Zone d'Activités Peire Plantade - RD226- 30190 MOUSSAC

**Article 2** : Le montant des travaux s'élève à 649 336,67 € HT décomposé comme suit :

- Travaux de voirie - LAUTIER MOUSSAC : 154 588,50 € HT
- Ponts bascules/ raccordements électriques – ARPEGE MASTER K : 323 185,81 € HT
- Génie Civil –COFEX MEDITERRANEE – Garons : 171 562,36 € HT

**Article 3** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs et fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Comité syndical.

**Article 4** : La Directrice Générale des Services et le Comptable public de la Trésorerie de Nîmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente décision.

Fait à Nîmes le 27 septembre 2022.

Le Président du SITOM SUD GARD  
Richard TIBERINO